

Certificat d'hérédité

Où s'adresser : A la mairie du dernier domicile du défunt pour des sommes inférieures à 5 300 €.

Pièces à fournir : Livret de famille du défunt, acte de décès, adresse et profession des héritiers.

Coût : Gratuit

Délais : 3 jours

Inscription sur la liste électorale

Où s'adresser : Mairie du lieu du domicile.

Pièces à fournir : Pièce d'identité de nationale française et justificatif de domicile avant le 31 décembre de chaque année pour l'année suivante.

Coût : Gratuit

Délais : Immédiat

Attestation d'accueil

Où s'adresser : Mairie

Pièces à fournir : Formulaire à remplir et à signer, un justificatif d'identité, de ressource et de domicile de l'hébergement, un timbre spécial OMI.

Coût : 30 €

Délais : 3 jours